

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL/JR/IT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le VINGT-DEUX JUIN à 18 h

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Et

hors de la présence de Monsieur le Maire pour les questions n° 11 / 12 / 15 / 16 / 17 présidées par Monsieur Jean-Pierre COULON Premier Adjoint

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nicolas LEBLANC (à Jean-Pierre COULON pour les questions n° 1 à 7 et n° 10)

Christian DEMUYNCK (à Corinne DEROO) - Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Guy CAMBRELENG (à Marie-Christine MORETTI) - Sophie CORDIER (à Marc DANNEELS)

Louis-Armand DE BEJARRY (à Maryse GABET) - Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

Les pouvoirs de : Louis-Armand DE BEJARRY et de Maryse GABET ne peuvent être pris en compte

EXCUSES :

ABSENT(S) :

Louis-Armand DE BEJARRY

Maryse GABET

Michèle GRAS (absente pour les questions n° 1 à 7)

Sylvie ZATAR (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n°15)

Christine SAVAUX (absente pour la question n° 23)

Jean-Yves HERBEUVAL (absent pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour la question n° 27)

Naëlle TAJDIRT (absente pour les questions n° 8 et 9 et à partir de la question n° 36)

SECRETARE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 35 : Convention de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine dans la parcelle communale reprise au cadastre section AX n° 369 pour l'alimentation des logements « PROMOCIL » en construction à l'angle des rues Emile Verhaeren et Paul Valéry à MAUBEUGE.

Vu les articles L 323-3 à L 323-9 du Code de l'Energie,

Vu les articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique,

Vu le décret n°70-492 du 11 juin 1970 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement de servitudes ainsi que les conditions d'établissement desdites servitudes,

Considérant que des logements PROMOCIL sont actuellement en construction sise de la rue Emile Verhaeren et de la rue Paul Valéry.

Qu'afin d'alimenter les logements PROMOCIL, ERDF a sollicité une servitude de passage pour une canalisation souterraine dans une bande de 1 m de large sur une longueur totale d'environ 24 m - dont le tracé est repris sur le plan en annexe-, dans la parcelle communale référencée au cadastre section AX n° 369.

Considérant que l'alimentation en énergie de ces logements est d'utilité publique.

Considérant qu'une convention entre la Ville de MAUBEUGE et ERDF doit formaliser cette opération.

Qu'elle sera conclue et consentie à titre gratuit pour la durée de vie de la ligne dont il s'agit, et régularisée par acte authentique à l'Etude de Maîtres LEMAIRE et FALQUES, Notaires, 11 rue Edouard Plachez à CARVIN (62220),

Considérant que les frais dudit acte restent à la charge d'ERDF.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage d'une ligne électrique souterraine dans la parcelle communale reprise au cadastre section AX n° 369 pour l'alimentation des logements « PROMOCIL » en construction à l'angle des rues Emile Verhaeren et Paul Valéry à MAUBEUGE..

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
NORD

Commune :
MAUBEUGE

Section : AX
Feuille : 000 AX 01

Échelle d'origine : 1/1000

Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 14/04/2015
(fuscau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :
Pôle topographique de gestion cadastrale
Centre des finances publiques Rue Raoul Follereau
59322
59322 VALENCIENNES CEDEX
tél. 0327146270 - fax 0327146680
plqc.nord-valenciennes@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2014 Ministère des Finances et des Comptes
publiques

